

DEVE

Agents de maîtrise horticole faisant fonction Les grands perdants !

ON VEUT ÊTRE ENTENDUS !

La CFDT dénonce

À ce jour, les AMH et faisant fonction ont un montant de primes annuelles sensiblement inchangé depuis 2008 puisqu'indexé au point d'indice gelé depuis 2010.

En revanche les responsabilités, les charges de travail ont bien augmenté : Nous sommes jardiniers de formation or de plus en plus la direction et les élus nous éloignent du terrain.

Nos charges de travail s'alourdissent de jour en jour.

Nos nouvelles missions ne correspondent en rien à notre cœur de métier.

Nous ne sommes ni des agents de sécurité et de prévention, ni des agents de la propreté.

La CFDT réclame

La **CFDT** réclame donc :

- une prime exceptionnelle de responsabilité ;
- un régime indemnitaire revalorisé ;
- une NBI pour toutes et tous dans les zones sensibles.

La DEVE a-t-elle remonté cette problématique à nos élus politiques ?

Nous sollicitons notre hiérarchie et les élus afin de prendre en compte les évolutions de nos missions.

Les AMH ont toujours été positionnés entre le marteau et l'enclume mais aujourd'hui TROP c'est TROP !

CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE !

